

# **Guide pour la complétude des dossiers de promotion interne 2026**

Partie 1 : La recevabilité des dossiers de promotion interne 2026

Partie 2 : Critères de sélection 2026

## **Partie 1 : La recevabilité des dossiers de promotion interne 2026**

### ➤ **Conditions statutaires** du grade visé à remplir au **01/01/2026**

- a. Voir les fiches carrières par cadre d'emplois ([cliquer ici](#))
- b. Les **conditions fixées par chaque statut particulier** pour l'inscription sur une liste d'aptitude en application de l'article L523-1 du CGFP (y compris la réussite à l'examen professionnel) **s'apprécient au 1er janvier de l'année au cours de laquelle est établie ladite liste** (article 21 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013) **soit le 01/01/2026**.
- c. Voir **tableau récapitulatif** des conditions d'accès à chaque cadre d'emplois (lien vers le fichier).

### ➤ **2 jours de formation de professionnalisation entre le 01/01/2021 au 27/02/2026**

#### **Pièces attendues**

- Attestation nominative de formation datée + durée (6 heures par jour ou 3 heures pour une demi-journée),
- Attestations établies par le CNFPT ou tous autres organismes de formation,
- Dispense de formation établie par le CNFPT pour la période considérée,

**A noter : Si votre agent est en mesure d'avoir les 2 jours de formation entre le 01/01/2026 et le 27/02/2026, lui ouvrir un dossier d'inscription avant le 19/01/2026 => joindre la demande d'inscription ou la copie de la convocation.**

Dès que la formation est terminée, nous transmettre l'attestation de présence (ou mail de confirmation du CNFPT du suivi de la formation ou bien copie feuille émargement,...).

Cette attestation ne pourra toutefois pas servir l'attribution des points du critère « n°3 Formations ».

**Si aucune pièce ne nous est transmise au 27/02/2026 : le dossier sera considéré comme irrecevable.**

**Sont exclues :**

- Formation d'intégration
- Attestation de présence aux matinées d'actus
- Les préparations aux concours ou examens professionnels
- Formation tremplin
- FUN-MOOC
- Salon, conférence et atelier culinaire

- **Compte-rendu d'entretien de l'année 2025** (au moins signé du supérieur hiérarchique)
- **Signatures de l'agent et de l'autorité territoriale du dossier d'inscription à la promotion interne 2026**

**Important : aucune pièce manquante ne sera réclamée.**

## Partie 2 : les critères de sélections 2026

**CRITERES LIES A L'AGENT**

**7 POINTS**

### **1 – Diplôme :**

#### **• Dossier de catégorie A**

- homologué niveau 5 ou supérieur (*minimum bac+2 – DUT, BTS, DEUG, ..*) 2 pts
- pas de diplôme ou inférieur niveau 5 ..... 0 pt

**Pièces attendues :** copie diplôme, relevé de note, attestation de l’Inspection académique, etc.

#### **• Dossier de catégorie B**

- homologué niveau 4 ou supérieur (*minimum bac – général, technologique, professionnel, BP, etc*) ..... 2 pts
- pas de diplôme ou inférieur niveau 4 ..... 0 pt

**Pièces attendues :** copie diplôme, relevé de note, attestation de l’Inspection académique, etc.

**NB :** Attention aux éventuels changements de niveau de reconnaissance des diplômes par le registre national des certifications professionnelles (RNCP) de vos agents.

### **2 - Obtention d'une VAE :**

- OUI ..... 2 pts
- NON ..... 0 pt

**Pièces attendues :** copie diplôme, mention complémentaire, relevé de note, attestation de l’Inspection académique, etc.

**NB :** Attention aux éventuels changements de niveau de reconnaissance des diplômes par le registre national des certifications professionnelles (RNCP) de vos agents.

### **3 - Formation professionnelle dans les 3 dernières années civiles (2023 à 2025) :**

- 5 jours et plus ..... 3 pts
- Entre 2 jours et inférieur à 5 jours ..... 2 pts
- 1 jour et inférieur à 2 jours ..... 1 pt
- Pas de formation ..... 0 pt

#### **Pièces attendues :**

- Attestation nominative de formation datée + durée (6 heures par jour ou 3 heures pour une demi-journée),
  - Attestations établies par le CNFPT ou tous autres organismes de formation,
  - Dispense de formation établie par le CNFPT pour la période considérée,
  - Attestation de présence aux matinées d'actus,
  - Les préparations aux concours ou examens professionnels,
  - Formation tremplin,

#### **Sont exclues :**

- les formations d'intégration,
- formations intra-interco,
- colloque, forum, ateliers culinaire, MOOC...

### **CRITERES LIES A LA CARRIERE DE L'AGENT**

**25 points**

### **4 - Expérience acquise dans la fonction publique (contractuel de droit public, stagiaire, titulaire, emplois aidés types CAE, CEJ, CES, CEC ...) :**

- à partir de 26 ans ..... 5 pts
- à partir de 21 ans ..... 4 pts
- à partir de 16 ans ..... 3 pts
- à partir de 11 ans ..... 2 pts
- à partir de 5 ans ..... 1 pts
- moins de 5 ans ..... 0 pt

**Pièces attendues** : en sus des arrêtés en qualité de fonctionnaire et stagiaire, nous transmettre les contrats de droit public, de droit privé réalisés dans la fonction publique.

Afin de simplifier la lecture lors des contrôles, merci de compléter le tableau récapitulatif des expériences professionnelles du candidat :

### **5 - Mode d'accès dans le cadre d'emplois actuel :**

- par concours..... 5 pts
- par promotion interne (agent ayant obtenu l'examen professionnel) ..... 3 pts
- par promotion interne (agent n'ayant pas obtenu l'examen professionnel).... 0 pt
- par intégration ou recrutement direct (nomination stagiaire sans concours).. 0 pt

**Pièce attendue** : arrêté de nomination correspondant.

Ici nous parlons bien de la situation actuelle de l'agent et non de la promotion interne visée.

Par ailleurs, il s'agit bien du mode d'accès dans le cadre d'emploi et non dans le grade.

#### **Exemple 1 :**

Un agent actuellement adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe présente un dossier de rédacteur.

Sa carrière se déroule ainsi :

- 01/01/2012 : Nomination stagiaire sans concours
- 01/04/2018 : Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 20/09/2025 : Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Ici le mode d'accès dans la cadre d'emploi actuel sera : - par intégration ou recrutement direct (le 01/01/2012) soit 0 point.

#### **Exemple 2 :**

Un agent actuellement rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe présente un dossier d'attaché

Sa carrière se déroule ainsi :

- 01/06/1998 : Nomination stagiaire adjoint administratif
- 01/01/2005 : Avancement de grade adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 01/01/2010 : Avancement de grade adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

- 01/04/2011 : Promotion interne rédacteur avec examen
- 03/03/2012 : Avancement de grade rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 01/04/2016 : Avancement de grade rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Ici le mode d'accès dans la cadre d'emploi actuel sera : - par promotion interne (agent ayant obtenu l'examen professionnel) (le 01/04/2011) soit 3 points.

## **6 - Grade détenu :**

- dernier grade du cadre d'emplois ou grade unique..... 5 pts
- grade intermédiaire ..... 3 pts
- grade initial ..... 1 pt

**Pièce attendue :** arrêté de nomination correspondant

Exemple : Pour la cadre d'emploi des rédacteurs

- Rédacteur principale de 1<sup>ère</sup> classe : dernier grade du cadre d'emploi ..... 5 points
- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe : grade intermédiaire..... 3 points
- Rédacteur : grade initial ..... 1 point

**N.B. :** pour **agent de maîtrise**, cadre d'emplois constitué de 2 grades :

- dernier grade – agent de maitrise principal : 5 points
- grade initial – agent de maîtrise : 1 point

## **7 - Valorisation des efforts de l'agent depuis l'accès à son cadre d'emplois actuel** (*Pour accéder à un cadre d'emplois supérieur ou évoluer dans le cadre d'emplois actuel*) :

- obtention d'au moins 1 concours ET 1 examen professionnel ..... 5 pts
- obtention d'au moins 1 concours ..... 4 pts
- obtention d'au moins 1 examen professionnel ..... 3 pts
- Admissibilité au concours ..... 2 pts
- Attestation de participation au concours ou à un examen professionnel ..... 1 pt

- Absence de démarche entreprise pour préparer ou passer un concours ..... 0 pt

**Pièce attendue** : arrêté de nomination, attestation de réussite au concours, à l'examen professionnel, courrier d'admissibilité d'un concours, attestation de participation à un concours ou à un examen professionnel (attestation de présence, relevé de notes).

**Précision** : on retient la situation la plus avantageuse pour le candidat (ex : obtention d'un concours et attestation de présence à un examen professionnel, le candidat aura 4 points et non 4+1).

## **8 - Admissibilité au concours d'accès du grade visé ou à un autre concours de niveau équivalent ou supérieur :**

- OUI 2 fois et plus ..... 3 pts
- OUI 1 fois ..... 2 pts
- NON ..... 0 pt

**Pièce attendue** : courrier d'admissibilité d'un ou plusieurs concours.

L'admissibilité à un concours est le fait d'avoir réussi l'écrit et d'être convoqué à l'oral.

L'admission est le fait d'avoir validé l'oral et donc avoir obtenu le concours.

**CRITERES LIES A L'EXERCICE DES FONCTIONS DE L'AGENT  
points**

**19**

## **9 - Position hiérarchique :**

- **Niveau 1** : DGS / SG / directeur structure autonome (CCAS, EHPAD ...) en lien direct avec les élus ..... 6 pts
- **Niveau 2** : responsable d'un service comprenant au moins 2 agents, adjoint de direction d'EHPAD ..... 3 pts
- **Niveau 3** : expertise (gestion d'un budget, affaires juridiques, marchés publics, gestion du personnel, urbanisme, assainissement, informatique, animation socioculturelle, compétences médico-sociales ...) formalisé dans la fiche de poste..... 2 pts

**Pièces attendues :**

- Organigramme nominatif. Ce document doit permettre de situer la place de l'agent dans la structure.
- Etat nominatif permettant d'identifier le nombre d'agents encadrés directement et indirectement en complément de l'organigramme nominatif (Pièce à télécharger sur la page Promotion interne)

**Nous insistons sur le fait que l'organigramme doit être NOMINATIF.**

**10 – a) Encadrement direct :**

- Encadrement d'11 agents et plus ..... 4 pts
- Encadrement de 6 à 10 agents..... 3 pts
- Encadrement de 2 à 5 agents ..... 2 pts
- Encadrement d'1 agent ..... 1 pt
- Pas d'encadrement ..... 0 pt

**Pièce attendue :**

- organigramme nominatif. Ce document doit permettre de visualiser les rattachements directs de l'agent.
- un compte-rendu d'entretien professionnel **2025** d'un agent encadré directement

**10 – b) Encadrement indirect :**

- Encadrement de 21 agents et plus..... 4 pts
- Encadrement de 12 à 20 agents..... 3 pts
- Encadrement de 5 à 11 agents..... 2 pts
- Encadrement de 1 à 4 agents ..... 1 pt
- Pas d'encadrement ..... 0 pt

**Pièce attendue :**

- organigramme nominatif. Ce document doit permettre de visualiser les rattachements directs et indirects de l'agent.
- un compte-rendu d'entretien professionnel **2025** d'un agent encadré indirectement

**11 – Exercice d'un mandat auprès d'une instance consultative et/ou médicale pendant au moins 2 ans depuis le renouvellement des instances intervenu après les élections professionnelles du 6 décembre 2018 :**

- OUI ..... 2 pts
- NON ..... 0 pt

**Pièce attendue :** arrêté portant désignation des représentants devant siéger au Conseil social territorial (ou Comité technique).

**12 – Fonctions de tuteur / mentor entre le 01/01/2024 et le 31/12/2025**

- > à 6 mois..... 3 pts
- > 2 mois et  $\leq$  6 mois ..... 2 pts
- > 3 semaines et  $\leq$  2 mois ..... 1 pt
- $\leq$  3 semaines, si stagiaire RQTH ..... 1 pt
- $\leq$  3 semaines..... 0 pt

Le cumul des durées d'accueil de plusieurs stagiaires / apprentis est possible.

Ex : si l'agent a accueilli, 1 stagiaire RQTH de 2 semaines + 1 stagiaire école de 2 mois, il totalise 2 mois 2 semaines => il obtiendra 2 points.

**Pièces attendues :**

- Convention de chaque période de stage
- RQTH le cas échéant
- Etat récapitulatif des stagiaires encadrés (Pièce à télécharger sur la page Promotion interne)

## **CRITERES LIES A LA VALEUR PROFESSIONNELLE DE L'AGENT 8 POINTS**

### **13 - Ordre de priorité dans la collectivité sur ce grade :**

- un seul agent proposé ..... 5 pts

ou si plusieurs agents proposés :

- priorité 1 ..... 5 pts

- priorité 2 ..... 3 pts

- priorité 3 ..... 1 pt

- si pas d'ordre de priorité ou à partir du 4<sup>ème</sup> ..... 0 pt

#### **N.B. :**

- bien vérifier que plusieurs agents n'ont pas le même ordre de priorité
- en cas d'absence de choix de la collectivité lorsqu'il y a plusieurs candidats, chaque candidat aura 0 point.

**Aucune relance de précision d'ordre ne sera faite.**

### **14 - Nombre de propositions valables retenues au titre de la promotion interne (même grade, toutes voies confondues) :**

- à partir de la 6<sup>ème</sup> présentation ..... 3 pts

- à partir de la 3<sup>ème</sup> présentation ..... 2 pts

- à partir de la 2<sup>ème</sup> présentation ..... 1 pt

- 1<sup>ère</sup> présentation ..... 0 pt

**N.B. :** les propositions déclarées recevables sont uniquement valables au titre de ce critère.

**Si une année le dossier n'était pas recevable il ne sera pas compté comme une présentation.**

**Seuls sont prises en compte les propositions faites auprès du CDG29.**

**CRITERES LIES A LA MOBILITE DU FONCTIONNAIRE****2 POINTS****15 - Changement de poste au cours de la carrière de fonctionnaire :**

Au moins **1** mobilité effectuée ..... 2 pts  
**(c'est à dire au moins 2 postes occupés)**

**Pièces attendues** : arrêté de mutation interne ou externe, attribution et retrait de NBI, lettre de recrutement, copie décision de recrutement sur Emploi territorial, tout document officiel pouvant justifier de la dénomination du poste occupé, ...

**Un certificat signé de l'autorité territorial ne sera pas considéré comme recevable.**

**ANNEXES****16 – Lettre de motivation de l'agent..... 3 pts**

**Pièce attendue** : le document pré rempli par l'agent

**N.B.** : ce document sert de base d'échanges lors de l'entretien avec les membres du jury.

**17 – Rapport motivé de l'autorité territoriale ..... 2 pts**

**Pièce attendue** : le document pré rempli par l'autorité territoriale.

**N.B.** : ce document est à la disposition des membres du jury.

